

Appel de projets résidentiels – Vente d’un terrain municipal sur la rue Gagné

La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite informer la population et les promoteurs intéressés de son intention de vendre le terrain municipal portant le numéro de lot 4 449 139, situé sur la rue Gagné, d’une superficie de 5 814 m².

Objectif de la démarche

Par cette initiative, la Municipalité souhaite favoriser le développement résidentiel sur son territoire tout en assurant un processus transparent, équitable et structuré.

La vente du terrain sera conditionnelle à la réalisation d’un projet résidentiel conforme, pouvant notamment prendre la forme :

- d’une habitation unifamiliale;
- d’un projet bigénérationnel;
- d’un jumelé;
- d’un multilogement;
- ou de tout autre projet résidentiel jugé conforme par la Municipalité.

Dépôt des projets

Les personnes ou promoteurs intéressés doivent déposer leur projet via le site web municipal, dans la section :

Service aux citoyens → Développement résidentiel

Les offres et projets conformes devront être reçus au plus tard le **26 juin 2026**.

Chaque dépôt devra notamment inclure :

- une description du projet;
- un échéancier détaillé des travaux;
- les informations permettant au conseil municipal d’analyser la conformité et la faisabilité du projet.

Analyse des projets

Toutes les offres jugées conformes seront analysées par le conseil municipal.

La Municipalité se réserve le droit de refuser toute offre, même conforme, sans obligation de justification ni compensation.

Le projet retenu sera annoncé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **6 juillet 2026**.

Conditions de réalisation

L'acquéreur retenu devra compléter la réalisation du projet dans un délai maximal de deux (2) ans suivant la signature de l'acte notarié.

La notion de réalisation du projet correspond à la fin complète des travaux de construction, à la satisfaction de la Municipalité.

Des mécanismes de protection et de rétrocession sont également prévus en cas de non-réalisation du projet dans les délais prescrits. Ces modalités seront détaillées dans les documents contractuels et l'acte de vente notarié.

Une démarche axée sur le développement responsable

Par cet appel de projets, la Municipalité souhaite encourager des initiatives résidentielles porteuses pour la communauté, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente des biens municipaux.

Pour déposer un projet ou obtenir plus d'information, consultez la section : **Service aux citoyens → Développement résidentiel** sur le site web municipal.